



ARRETE DU MAIRE

N° 2019/344 ARRETE REGLEMENTANT LES HEURES D'UTILISATION DES ENJNS A MOTEUR THERMIQUE OU ELECTRIQUE A USAGE DOMESTIQUE (TONEUSES, OUTILLAGE DIVERS...) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GUIGNES.

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2017/218 EN DATE DU 26.06.2017

Le Maire de GUIGNES,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU l'arrêté préfectoral n°19ARS41SE en date du 23 septembre 2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

VU l'arrêté n°2017/218 en date du 26 juin 2017,

CONSIDERANT, que deux arrêtés municipaux ne peuvent s'opposer.

CONSIDERANT, que pour maintenir la tranquillité des administrés, il est nécessaire de modifier les horaires des tondeuses à gazon et des engins à moteur thermique à GUIGNES.

A R R E T E

Article 1^{er} : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°2017/218 en date du 26.06.2017.

Article 2 : Les tondeuses à gazon, tous engins de travaux domestiques à moteur thermique ou électrique et les travaux bruyants sont autorisés :

**Tous les jours Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,
Le Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h,
Le Dimanche de 10h à 12h.**

Article 3 : L'utilisation des tondeuses à gazon, tous engins de travaux domestiques à moteur thermique ou électrique et les travaux bruyants sont interdits les dimanches après-midi et les jours fériés.

Article 4 : Cet arrêté sera applicable à compter du 10 octobre 2019.

Article 5 :

- Le Maire de GUIGNES
- Madame la Préfète de Seine et Marne
- La Gendarmerie Nationale
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Notification le : 11.10.2019
Affichage le : 11.10.2019

Fait à Guignes, le 10 octobre 2019

Mairie de Guignes
Seine-et-Marne

Jean BARRACHIN
Maire